



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 26 octobre 2016

Dossier André Duranceau

Comme vous le savez tous, André a été suspendu pour fin d'enquête le vendredi 7 octobre 2016.

Tel que nous vous l'avons mentionné, et comme c'est notre habitude, nous avons fait enquête et avons suivi le dossier de façon très étroite.

Comme vous vous en doutez sûrement, le salarié a eu à passer au travers de moments difficiles. Nous l'avons rencontré à quelques reprises et après avoir analysé l'ensemble des faits et après avoir pris en compte l'intérêt du travailleur, nous en sommes arrivés à une entente avec l'employeur, à l'entière satisfaction du travailleur.

Bien que l'entente soit de nature confidentielle et que par le fait même on ne peut en dévoiler son contenu, il nous apparaît tout de même important de faire une mise au point.

En aucun cas, l'entente prévoit qu'André bénéficie d'une indemnité de retraite, en lien avec les dispositions de la convention collective, ni par l'annexe C, ni par l'annexe D. Donc, l'entente n'enlève aucun droit aux salarié-es de l'accréditation.

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat

Notre retraite nous appartient !!!